

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



CONGÉ COLLECTIF DU BÂTIMENT ET DES INSTALLATEURS SANITAIRES **ECHEC DES DISCUSSIONS AVEC LE PATRONAT, LES CONGÉS COLLECTIFS RESTENT INCHANGÉS**

Dans le cadre de la crise du COVID-19 et de ses conséquences, des discussions portant sur les congés collectifs dans le secteur de la Construction ont été engagées dernièrement avec le patronat.

Dès le début de ces discussions, l'OGBL a fait des propositions concrètes et pragmatiques à l'adresse du camp patronal.

Dans un souci de protéger le droit au congé de chaque salarié, l'OGBL a toutefois posé comme condition incontournable à une éventuelle flexibilisation du congé collectif d'été, le fait d'obtenir la garantie de la part des employeurs que chaque salarié maintienne un réel droit au congé au cours de la période estivale, que le congé ne soit pas à la discrétion de l'employeur et que chaque salarié qui aurait déjà réservé ses vacances puisse partir au cours de la période de congé prévue initialement.

Le scénario consistant à reporter les congés des salariés du secteur du bâtiment, notamment dans la période hivernale, aurait été inacceptable pour les salariés du secteur et l'est donc également pour l'OGBL.

Compte tenu de l'échec de ces négociations, il est désormais clair que les congés collectifs auront lieu aux dates prévues suivant les conventions collectives applicables.

**Communiqué par le syndicat Bâtiment, Artisanat du Bâtiment et Constructions métalliques de l'OGBL
le 14 mai 2020**